



Vraagnummer : 54-1-002738

Parlementslid : JADIN Katrin

Geregistreerd : 11/06/2018

Einde termijn : 13/07/2018

Titel : L'avancée internationale de l'industrie du cannabis.

Cet été, le Canada approuvera la production, la vente et la consommation du cannabis. Le pays suit donc l'exemple de certains États américains qui ont légalisé cette drogue douce au cours de ces derniers mois. Surtout économiquement parlant, cette légalisation est très attractive.

Prenons le cas de l'État Colorado: depuis la légalisation, 25.000 emplois ont été créés dans ce secteur et l'État a perçu 637 millions d'euros de recettes fiscales.

Le cannabis mis sur le marché américain n'a pas le même contenu de THC que celui connu en Belgique et aux Pays-Bas. On parle donc de soft joints tels qu'ils sont vendus en Suisse, pour citer un autre pays, plus comparable au nôtre, où la vente est légalisée. La tendance internationale va donc en faveur d'une légalisation du cannabis.

Cependant, en Belgique, la loi à ce sujet date encore de l'année 1921. La consommation de cannabis reste interdite mais la poursuite des infractions à cette loi n'est pas vraiment la priorité de notre police et le parquet n'intervient que lorsqu'il s'agit de la vente de cannabis à très grande échelle.

1. Avez-vous pris connaissance de l'avancée de l'industrie du cannabis à l'échelle mondiale?
2. Ce sujet a-t-il déjà été débattu au sein du gouvernement? Quelle est la position actuelle de la Belgique?
3. Étant donné que la lutte en la matière ne figure pas dans la liste des priorités de la police et le parquet, notre ancienne législation en la matière ne pourrait-elle pas être adaptée afin que la Belgique puisse en tirer des bénéfices économiques?



ANTWOORD

1) De kwestie van cannabis is inzonderheid opgenomen in het jaarverslag van de International Narcotics Control Board van de Verenigde Naties en in het jaarverslag van het Europees Waarnemingscentrum voor drugs en drugverslaving.

2)

- Het cannabisbeleid in België, inclusief de analyse van de situatie en de aandachtspunten, werd bestudeerd in een deskundigenverslag van verschillende federale en gefedereerde diensten in de Algemene Cel Drugsbeleid in maart 2015.

- Bovendien werden antwoorden op de vaak gestelde vragen online gezet op de website van Volksgezondheid, in samenwerking met de FOD Justitie.

3) De strijd tegen de cannabisproductie is een prioriteit van het nationaal veiligheidsplan 2016-2019. Een gemeenschappelijke omzendbrief van de minister van Justitie en het College van procureurs-generaal betreffende de vaststelling, de registratie en het vervolgingsbeleid inzake het bezit van en de detailhandel in illegale verdovende middelen werd op 21 december 2015 bekendgemaakt.

De minister,



Koen **GEENS**.

Bijlage(n): 0



REPONSE

1) La question du cannabis est incluse notamment dans le rapport annuel de l'Organe international des stupéfiants des Nations Unies et dans le rapport annuel de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies.

2)

- La politique relative au cannabis en Belgique incluant l'analyse de la situation et les points d'attention a fait l'objet d'un rapport d'experts de différents services fédéraux et fédérés à la Cellule générale de politique drogues en mars 2015.

- En outre, des réponses aux questions fréquemment posées ont été mises en ligne sur le site web de la Santé en association avec le SPF Justice.

3) La lutte contre la production de cannabis fait l'objet d'une priorité du plan national de sécurité 2016-2019. Une circulaire commune du Ministre de la Justice avec le Collège des Procureurs généraux a été prise le 21 décembre 2015 et porte sur la constatation, l'enregistrement et la politique des poursuites en matière de détention et de vente au détail de drogues illicites, en ce compris le cannabis.

Le ministre,

Koen GEENS.

Annexe(s): 0